



SECTION  
DES  
PYRÉNÉES  
ATLANTIQUES

## **Déclaration liminaire des élus FO-DGFIP 64 au CTL du 22 juin 2021.**

*Monsieur le Président,*

*Nous regrettons une fois de plus les conditions dans lesquelles se déroulent ce CTL moitié présentiel moitié en audioconférence ce qui nuit à la fluidité des débats et l'intelligibilité des interventions pour nos camarades en audio.*

*Les représentants FO estiment que l'administration doit être en capacité de louer une salle permettant d'accueillir l'ensemble des délégations administratives et syndicales.*

*En ce qui concerne l'ordre du jour, vous nous demandez de nous prononcer sur la création de services « démétropolisés » (CDC des professionnels et PNSR) alors que toutes les décisions sont finalisées.*

*Notons au passage que des départements ont perdu des emplois afin de constituer ces services et certains de nos collègues ont subi une mobilité forcée. Le seul élément positif que nous retiendrons, est « l'opportunité » pour certains collègues de rejoindre notre département ou pour ceux et celles issu(e)s des listes d'aptitude et des concours internes d'y rester. Rappelons au passage que FO ne cessera de revendiquer « le droit au retour » pour ces collègues pour de multiples raisons (familiales, faible gain indiciaire, etc.).*

*Les représentants FO condamnent ces décisions dogmatiques sous prétexte que le politiquement correct voudrait « décentraliser » ces services afin de « compenser » la perte de ceux dits de proximité sacrifiés sur l'autel du NRP.*

*Aujourd'hui, Monsieur le Président vous vous félicitez vraisemblablement de l'arrivée de ces deux services mais, que direz-vous lorsque la Ddfip64 devra, à son tour, contribuer à la création d'un service implanté dans un autre département et à ce titre perdra 15 ou 16 emplois ?*

*A l'heure où la communication l'emporte sur le travail de fond et, nous le regrettons, FO précise que cette remarque ne vaut que pour l'implantation des 2 structures, nullement pour nos collègues à qui nous souhaitons la bienvenue.*

*Une fois cette précision apportée, permettez-nous de nous soucier des conditions d'accueil et d'installation de nos futurs collègues notamment en matière de conditions de travail et de besoin en formation.*

*Qu'envisagez-vous à ce titre ?*

*Nous vous rappelons que la densification nuit gravement à l'ambiance des collectifs de travail.*

*Qu'en est-il pour nos autres collègues arrivant dans le département et qui, à ce jour, ne connaissent toujours pas leur affectation. Pouvez-vous nous indiquer la date de publication du mouvement ?*

*Permettez-nous également une digression en attirant, une fois de plus, votre attention sur la nécessité de renforcer les services RH et formation à un moment où nos collègues font valoir légitimement leurs droits à la retraite et/ou mutation.*

*Ces services doivent demeurer au plus près des préoccupations de nos collègues alors*

*même que des restructurations se profilent et que nous constatons une dégradation généralisée des collectifs de travail.*

*Par ailleurs, la Ddfip64 risque de se heurter à des problèmes de saturation tant au niveau de la restauration que du parking puisque vous n'avez pas retenu le projet initial de la Ville de Pau.*

*Quelles solutions proposez-vous ?*

*Que dire du NRP lorsque l'administration crée des antennes ou des permanences avec le même nombre d'agents présents dans les trésoreries (2 ou 3) alors que dans le même temps, elle condamnait ces dernières au motif qu'elles n'étaient pas viables du fait même de leur nombre.*

*Que dire de la création des CDL alors que le Comptable assurait jusqu'à présent le conseil auprès des élu(e)s ? Quelles seront leurs conditions de travail et leurs relations avec le Comptable ?*

*Nous aurons, au cours de ce CTL, l'occasion d'évoquer la création des SGC de manière générale.*

*Au-delà de la condamnation du NRP, nous souhaiterions puisque tout semble finalisé sans concertation avec les OS, que nos collègues soient au moins consultés et entendus quant à l'aménagement de leurs lieux de travail. Il ne faudrait pas, une fois de plus, que restructuration rime avec densification et précipitation. Des crédits en CHS-CT existent, il nous paraît opportun de réaménager, si les collègues le souhaitent, les « open space » pour le moins bruyants.*

*Enfin, nous condamnons tout autant la fermeture de la DDFIP « vitrine » du département qui ne saurait se fonder uniquement sur la disparition des espèces ou une fréquentation moindre du public, que le licenciement des concierges remplaçants.*

*Raison pour laquelle **FO** n'opposera jamais les fonctionnaires aux contractuels mais, se battra afin que ces derniers bénéficient des mêmes garanties.*

**COMPTE RENDU CTL du 22 Juin 2021 9H30**

Les représentants **FO-DGFIP64** ont lu une déclaration liminaire.  
Après désignation du Secrétaire (FO), le Président a répondu aux différentes liminaires.

Il ne souhaite pas se prononcer sur les sujets nationaux évoqués dans les liminaires.

Le président s'associe aux OS pour indiquer que les agents du réseau font preuve d'une grande conscience professionnelle.

Le mouvement de mutation sortira à la fin du mois de juin. Le respect des règles s'est fait au détriment de la répartition homogène sur les vacances d'emplois ce qui peut parfois poser problème.

Le président indique que la mise en place des centres de contact n'est pas destinée à nuire aux services locaux, les missions de la DGFIP étant uniquement transférées à un autre service.

S'agissant des salles pour un présentiel avec l'ensemble des représentants, le président répond qu'ils ont effectué des recherches mais qu'elles se sont avérées infructueuses. La préfecture ne disposerait pas de salle assez grande également.

Concernant l'éventuelle contribution du 64 et du transfert d'emplois pour de nouveaux services hors département, le président trouve normal que si nous nous en avons bénéficié (CDC des professionnels, PNSR) de rendre la pareille. Le président nous fait part de la nomination de Mr Rosler comme responsable du Centre de Contact des Professionnels et de Mme Loustalot future responsable du PNSR de Pau.

→ Création du Centre de Contact des Professionnels modalités de fonctionnement et d'organisation (avis et vote).

Dans le cadre de la relocalisation des services des métropoles, 10 centres de contact des professionnels (CC Pros) seront installés sur la période 2021-2024. Ils permettront de couvrir près de la moitié des usagers professionnels. Au-delà de 2024, une couverture nationale est envisagée.

Au 1er septembre 2021, deux centres de contact seront créés à titre d'expérimentation sur une année :

- Lons-le-Saunier, qui prendra en charge l'accueil à distance des usagers professionnels du département du Rhône.

- Pau, avec 37 agents, prendra en charge l'accueil à distance des usagers professionnels pour les départements de la Gironde et de la Haute-Garonne.

▣ **Ces CDC des professionnels seront en charge :**

- des appels téléphoniques des usagers actuellement adressés aux SIE. Les 1<sup>er</sup> appels seront pris le 11 Octobre à l'issue de la période de formation ;

- d'accompagner les usagers dans leurs démarches auprès des services de la DGFIP et dans l'utilisation des services en ligne via notamment la navigation assistée et le tchat ;

- de traiter les courriels recus via la messagerie électronique. Les 1<sup>er</sup> mails seront traités le 06/10/21 ;

- d'assurer les actes de gestion de premier niveau découlant des informations recueillies lors de l'accueil des usagers.

Ils auront également pour rôle de prendre des rendez-vous (téléphoniques et physiques) auprès des SIE lorsque la demande de l'utilisateur le nécessitera.

Les SIE continueront donc de répondre aux questions que le CDC n'aura pas pu traiter. Cela concernera essentiellement les dossiers nécessitant une analyse et une prise de décision sur le fond.

▣ **Le total des emplois implantés se décompose ainsi :**

**2A+ ; 6A ; 27B ; 2C soit 37 agents (notons à ce jour qu'il y a 4 vacances en B dans ce service).**

▣ **Au terme de 6 mois de « rodage » l'organisation envisagée devrait être la suivante :**

- un encadrement consolidé : deux A+ seront à la tête de chaque CDC et encadreront 6 cadres A qui seront chargés de l'animation d'une équipe d'assistants composée de 4 à 6 agents ;

- les plateaux seront en charge des appels téléphoniques et du traitement des messages électroniques ;

- deux agents seront placés sous l'autorité du chef de service et de son adjoint pour assurer diverses missions transverses ;

- les horaires d'ouverture s'étendront de 8 H 30 à 18 H 00, et lors des périodes de pics, de 8 H 00 à 19 H certains jours.

Ce service ne sera pas ouvert au public.

**▣ Les agents travailleront selon le régime des horaires variables.**

L'amplitude maximale de la journée de travail d'un agent travaillant à temps plein, plages variables comprises, ne peut excéder 11H30. Le temps de travail effectif de chaque agent ne peut excéder 10H00 par jour non compris l'interruption méridienne. Les agents bénéficient d'un repos minimum quotidien de 11H00 entre 2 journées de travail.

Selon la Direction, les agents bénéficieront de la restauration rue d'Orléans ainsi que des places de parking en fonction « des critères actuellement en vigueur au fur et à mesure de la libération de places de parking ».

Afin de limiter les nuisances sonores, la taille des bureaux collectifs sera limitée en privilégiant des plateaux ne dépassant pas seize agents si possible. Des petites cloisons permettront en complément d'assurer une isolation phonique entre postes de travail. Les implantations de 2 postes de travail seront favorisées.

En sus, seront réalisés un traitement acoustique du plafond et l'installation d'un revêtement souple empêchant la réverbération. Un éclairage naturel est privilégié, pour autant, chaque agent disposera d'une lampe individuelle. Des armoires acoustiques seront mises en place pour absorber le son.

Un espace de détente est prévu au rez-de-chaussée du bâtiment.

Une formation d'une durée de 25 jours sera réalisée au début de la prise de poste et avant l'ouverture du service aux usagers. Elle portera sur les fondamentaux dans le domaine de la fiscalité professionnelle, la professionnalisation de l'accueil des usagers (y compris l'environnement technique de l'outil de téléphonie) et la maîtrise de l'environnement applicatif. Elle sera destinée à valider les connaissances fondamentales afin de permettre progressivement aux agents d'être autonomes dans l'exercice de leur mission d'accueil. Une large part de cette formation sera consacrée à l'utilisation de l'outil de téléphonie, à la conduite des entretiens téléphoniques et à la gestion des situations difficiles. Cette formation socle sera suivie ensuite d'un cycle de formation individualisée intégrant le vécu professionnel des agents, et sera plus approfondi dans certains domaines techniques. La formation se fera sur site avec l'appui du CDIF de Bordeaux .

Un débat s'est engagé sur la climatisation des locaux. Contrairement au marché passé pour le Centre de Contact des particuliers, le lot climatisation n'a pas été prévu. Malgré nos différentes interventions, il n'est pas possible de le rajouter et il ne pourra pas également être supporté par le budget local. La direction nous précise que les « volets prévus ainsi que l'aération suffiront à rafraîchir les locaux » !!!

Nous sommes intervenus pour évoquer les problèmes de parking et de restauration. Il n'y aura pas de places de parking supplémentaires et les délais de file d'attente à la cantine seront supérieurs à ceux d'aujourd'hui.

La question s'est posée de savoir si des bureaux avaient été prévus au rez de chaussée pour des personnes en situation de handicap en l'absence d'ascenseur . La direction sensibilisée sur ce sujet a prévu une marguerite pour l'accueil d'agent à mobilité réduite. Des toilettes existent déjà. Il n'y aura pas de « barrage ni de contraintes techniques » pour le CDC. En effet, tous les agents seront équipés du full internet. Sur l'extension du full internet à d'autres services demandeurs et, notamment le PCE, le président indique qu'il n'y est pas opposé et s'engage à effectuer la demande auprès de la DISI et de la DG.

La sécurité des agents contre les chocs acoustiques a été soulevée. Tous les acteurs de la prévention préconisent le port du casque qu'ils définissent comme étant de haute qualité.

**Nous avons voté contre** car la création des centres de contact entraîne une mutualisation et une spécialisation des services au niveau national et, à terme, engendrera la suppression des services locaux. Nous avons indiqué que nous serions particulièrement vigilants quant aux conditions de travail des personnels évoluant dans ces centres.

→ **Création du PNSR gestion des professionnels (avis et vote).**

Le Pôle National de Soutien au Réseau (PNSR) de la gestion des professionnels sera créé en 2021 à l'occasion du transfert des taxes en provenance des Douanes. Il accompagnera dans un premier temps les services sur les questions liées aux taxes précédemment « douanières » et, à terme, aura vocation à traiter des questions sur un périmètre plus large intégrant l'ensemble des impôts des professionnels. En 2024, il devrait être composé d'une vingtaine d'agents. Il sera rattaché fonctionnellement à la sous-direction des professionnels et de l'action en recouvrement du service de la gestion fiscale (mission rationalisation des réseaux publics du recouvrement, puis bureau GF-2A animation de la fiscalité des professionnels à terme). En sus des taxes transférées depuis la DGDDI, celles annexes à la TVA seront ensuite intégrées dans le périmètre du PNSR. **Le tagerfip en 2024 devrait être de 1 AFIPA ; 1 IP ; 18 A ; 2 B**

Une formation de deux semaines sera assurée lors de sa prise de poste, induisant une ouverture décalée du PNSR mi-septembre 2021. Le PNSR sera implanté temporairement à Pau, au deuxième étage de la Direction Place d'Espagne. Une piste est envisagée concernant la future implantation dans les locaux de l'ex direction de la jeunesse et des sports. Ce lieu a le mérite d'être doté de la climatisation et de parking. Les autres recherches sont fondées sur la proximité.

Il nous a été précisé que le transfert d'emplois relevait du niveau national (22 ETP émanant de la DGFIP). Concernant les affectations des douaniers, à ce jour, le directeur ne sait rien et juge qu'il est prématuré d'en parler. « Le volume serait réduit » et il ne sait pas si notre département en sera bénéficiaire.

**FO a voté contre.** Si on peut se féliciter de l'arrivée d'un nouveau service cela se fait au détriment de nos collègues de la Direction des Douanes. Par ailleurs, ce sont bien les suppressions d'emplois qui conduisent à la perte de ces missions par les SIE locaux.

→ Complément aux documents présentés pour le Nouveau Réseau de Proximité 2021 (avis et vote).

Concernant le SGC de Lescar qui récupère la Trésorerie d'Arzacq le tagerfip sera le suivant :

**2A+ ; 1A ; 5B ; 3C (11 au total).**

Il y aura 4 bureaux individuels (1 pour la Comptable, 1 pour l'Adjointe, 2 pour les CDL), 4 marguerites de 4 dont une servant de décharge dans l'open-space.

**Nos commentaires : les conditions de travail des agents ne nous paraissent pas optimales dans un open-space où les effectifs sont quasiment doublés.**

A noter qu'une agente suivant la mission travaillera à distance depuis le site d'Arzacq en sus des permanences qu'elle effectuera.

Les horaires d'ouverture seront ceux du SGC de Lescar, mais avec possibilité d'évolution dans le cadre d'une harmonisation départementale.

Concernant le SGC de Nay qui récupère les Trésoreries de Lembeye, Morlaas et Pontacq, **le tagerfip sera le suivant : 3A+ ; 2A;6B;4C (total 15 agents)**. Une antenne demeurera à Morlaas. La collègue de la Trésorerie de Lembeye ne suit pas la mission car, elle part à la retraite. Le collègue de Pontacq suit la mission. Au final, les agent(e)s de la résidence de Morlaas, concerné(e)s par la fermeture de la résidence en tant que trésorerie, ont bénéficié d'un entretien RH personnalisé en vue de pouvoir participer au mouvement local de mutation pour le 1er septembre 2021 en faisant jouer leurs priorités.

Pour FO les restructurations doivent être l'occasion d'optimiser et réaménager les espaces de travail afin que nos collègues puissent travailler dans de bonnes conditions. Les crédits CHS-CT sont bien présents. Un co-financement peut être envisagé avec des crédits Ddfip afin de donner satisfaction aux desiderata de nos collègues.

Concernant le SGC de Pau, il se calque sur l'actuelle Trésorerie Municipale de Pau.

Quant au transfert de l'activité hospitalière d'Orthez vers Pau CH au 01-01-2021, il s'est accompagné de l'implantation de deux emplois 1 B et 1C sans transfert(s) d'agent(s).

**Avis contre de FO , c'est le démantèlement programmé de la Gestion Publique !**

→ Plan de suppression des espèces (pour information).

Objectif 2022 pour les caisses sans numéraires ! Ne sera conservée qu'une caisse référente par département et deux caisses pour les scellés judiciaires à savoir la TPM de Bayonne et la DDFIP de PAU. Une cinquantaine de tabacs dans tout le département assureront la fonction d'encaissement des espèces dévolues à la DGFIP pour les particuliers et une trentaine de guichets postaux pour les régisseurs.

Nul ne doute à la lecture de ces chiffres, que le service public de proximité ne sortira pas grandi avec le NRP. Nous souhaitons bon courage aux régisseurs dans la longue file d'attente de la poste.

→ Fermeture de l'accueil de la DDFIP (avis et vote).

La justification de la disparition des espèces ne saurait en aucun cas justifier la fermeture de la « vitrine » de la Ddfip64 quand, dans le même temps, des « petites unités » assurent une ouverture optimale au public. Le paiement en espèce à la Ddfip étant résiduel selon la direction, les accueils basculeraient sur rendez-vous dans les SIP et SIE. Le directeur aimerait cependant, qu'une personne soit présente au niveau de la porte centrale, s'agissant des accueils pour les formations, réunions. **Avis FO Contre.**

→ Transfert de compétence de l'assiette ou du recouvrement pour les usagers de 24 communes (vote).



Le transfert de la mission recouvrement des trésoreries mixtes vers les SIP avait pour objectif de permettre à chaque contribuable particulier, quel que soit son domicile, d'avoir comme interlocuteur unique un SIP de rattachement, aussi bien pour les questions d'assiette que de recouvrement en matière fiscale.

Le recouvrement de la trésorerie de Béarn des Gaves était intégralement basculé au SIP d'Orthez alors que certaines communes relevaient pour l'assiette du SIP d'Oloron.

Il s'agit des 23 communes gérées jusqu'au 31/12/2017 par la trésorerie de Navarrenx et dont la mission recouvrement de l'impôt a basculé à la trésorerie de Béarn des Gaves au 01/01/2018.

Désormais au 01-01-2022, 23 communes basculeront sur le Sip de Oloron quant au recouvrement courant, le RAR demeurant à Orthez. Il n'y aura pas de transfert d'emploi.

Par ailleurs, la commune d'Aubertin, qui relève du SIP de Pau pour le recouvrement depuis le 1er janvier 2018 (transfert du recouvrement de la trésorerie de Lescar vers le SIP de Pau) et du SIP d'Oloron pour l'assiette, sera au 1er janvier 2022 intégralement gérée par le SIP de Pau.

Bref, quelques oublis réparés !

**Avis FO Contre.** Il est nécessaire de doter les SIP et SIP/SIE de moyens humains nécessaires au bon fonctionnement de ces services.

→ Licenciement gardiens concierges de la DDFIP (pour avis et vote).

Le poste de gardien-concierge étant vacant avec le départ de la collègue qui occupait ce poste, la direction envisage le licenciement des 2 contractuels remplaçants. Ce sont les premiers licenciements pour le département. Cependant, le phénomène n'est pas nouveau puisque depuis de nombreuses années, la DGFIP licencie pour inaptitude ou restructurations ces personnels. Une demande unanime de la part des OS présente a été faite afin que les concernés puissent bénéficier d'un reclassement.

Le président nous a indiqué que cette mesure serait étendue à l'avenir au niveau national. Il nous précise que les sites de Bayonne et Biarritz ne sont pas prêts pour « l'automatisation » à ce jour.

**FO sera très attentif au respect de la procédure mise en place, souhaite leurs réintégrations et vote bien évidemment contre ces licenciements.**

→ Questions diverses posées par FO en amont de ce CTL.

⇒ *Pouvez-vous nous communiquer le nombre de départs à la retraite réel et envisagé prévu d'ici la fin de l'année? Les services RH ne sont pas en capacité de répondre à la question. Une réponse sera apportée lors d'une prochain CTL.*

⇒ *Concernant les parkings à vélos, certains collègues trouvent l'initiative intéressante et souhaiteraient néanmoins bénéficier d'une protection contre les intempéries. Par ailleurs, n'est-il pas envisageable que vous sollicitiez la Mairie de Pau en parallèle afin de demander l'installation « de parking à vélos » sécurisé place Verdun ? La direction répond que les parkings ont été doublés, qu'une protection occulterait la lumière pour les bureaux et, qu'en conséquence, ce n'est pas possible. Le président par ailleurs apporte une réponse évasive concernant l'emplacement d'un parking à Verdun permettant à nos collègues d'y déposer leurs vélos en toute sécurité.*

⇒ *Concernant les bureaux de tabac pouvez-vous nous indiquer quelle est la rétribution dont ils bénéficient pour avoir « récupéré » les paiements en espèces ? La direction nous informe que la rétribution est de 1,50 euros par transaction.*

⇒ *Nos collègues hésitent à formuler des remarques sur le ménage (registre en ligne) de peur que les femmes de ménage subissent les « foudres » de leurs employeurs....Alors que visiblement l'insuffisance des heures attribuées dans les contrats ou marchés passés sont à l'origine des carences constatées ici ou là. Quelles sont les dispositions que vous comptez prendre face à ce dilemme ?*

*Réponse de la direction : « Il faut continuer d'annoter le registre en ligne seul moyen de voir si les prestations sont bien réalisées par le personnel de ménage ».*

⇒ *De source douanière une « bourse de l'emploi » au sein de la ddfip 64 début juillet serait « ouverte » à un(e) collègue des Douanes dans le cadre du transfert de la mission des taxes douanières ....Avez-vous des indications sur ce sujet ?*

*Il nous a été répondu par la négative à cette question, seuls des cadres A arrivent et aucune bourse à l'emploi n'aurait été mise en place.*

**Fin de ce CTL : 16h30**

**Vos représentantes FO-Dgfp64 à ce CTL**

Emmanuelle AUBIN (PCE Bayonne) - Titulaire

Myriam CANNONE (SIP Pau) - Titulaire

Laurence OSSUN (Sip Pau) - Experte